Union syndicale Solidaires

La grève

Numéro 13 – 14 juin 2016

interprofessionnelle et nationale pour le retrait du projet de loi Travail

Enorme manifestation à Paris ce 14 juin !

A Paris, une manifestation énorme et très déterminée s'est tenue avec des cortèges venus de la France entière et même d'autres pays [des délégations de syndicats belges, italiens, de l'Etat espagnol, d'Algérie dont certains étaient regroupés derrière la banderole du Réseau syndical international de solidarité et de luttes étaient présentes). Des manifestations se sont aussi tenues dans plusieurs villes.

***Le mouvement de grève continue** : sa force est de durer depuis des semaines, sa faiblesse est de ne pas se généraliser ; des secteurs entrent en grève quand d'autres en sortent. **Dans les localités, de nombreuses actions sont menées** : blocages de zones économiques, rassemblements, piquets de grève, occupation de lieux de travail, etc. Souvent, en réunissant des équipes militantes CGT, Solidaires, FO, CNT-SO, CNT, FSU, LAB, à l'image de l'appel On bloque tout !, signé par près de 150 structures syndicales, et des activistes de Nuit debout. **Cette unité est essentielle** ; c'est pour cela que le gouvernement tente de diviser le front commun qui organise la mobilisation nationale depuis plus de trois mois.*

A Paris, les derniers manifestants et manifestantes patientaient encore Place d'Italie, le lieu de départ, 4 heures après que la banderole de tête soit partie. C'est dire l'ampleur de cette manifestation, au-delà des polémiques ridicules sur les chiffres. Si la présence de nombreux cortèges venus de tout le pays montrait bien le caractère national de cette manifestation, cela n'a pas empêché qu'il en soit organisé aussi dans bien d'autres villes ; là aussi, avec une participation importante. Sur une question qui touche d'abord et avant tout le secteur privé, une manifestation de cette taille est un évènement considérable. Et la présence massive de manifestant-es de l'industrie, du commerce, des services, des transports, des ports… est là pour le montrer.

Le gouvernement tente de renvoyer la responsabilité des violences contre les manifestant-es et les organisations syndicales. Les responsables sont ceux qui veulent laisser pourrir la situation, qui laissent l'exaspération monter, appliquent le 49.3 et organisent la violence pour dissuader de participer aux manifestations et pour discréditer le mouvement.

Les grèves continuent

A la SNCF, la grève est moins forte qu'elle ne le fut : le poids des journées de grève isolées cumulées avant le mouvement reconductible, le travail de sape CFDT/UNSA qui signent des accords avec les patrons et contre les grévistes ou encore l'absence d'appel à reconduire la grève de la part de la fédération CGT depuis une semaine, pèsent. Mais la grève continue dans plusieurs sites ferroviaires ! Dans les raffineries, là aussi la CFDT s'est mise au service des patrons ; les grévistes ont aussi en mémoire le mouvement de 2010 et l'absence d'élargissement interprofessionnel de la grève. D'autres secteurs prennent la place : à l'exemple des centres de traitement des ordures ménagères ou du personnel du contrôle aérien. Surtout, il y a des grèves dans des entreprises et services de tous les secteurs, disséminées sur tout le territoire : certaines reconductibles et qui durent depuis plusieurs jours, d'autres sous la forme de journées isolées, parfois ce sont des débrayages…

Les appels à la grève lancés sur des revendications professionnelles ont toute leur légitimité ; Dans une lutte interprofessionnelle comme celle-ci, à l'Union syndicale Solidaires nous considérons qu'**il est de la responsabilité du mouvement syndical de de coordonner ces appels pour obtenir satisfaction sur le plan professionnel et pour gagner sur l'objectif qui nous concerne toutes et tous : le retrait du projet de loi !**

La division est l'arme des patrons et du gouvernement !

Le mot d'ordre des manifestants et manifestantes, tout comme des grévistes, est toujours le même : abandon du projet de loi Travail ! Le front syndical unitaire mis en place depuis mars dit aussi cela. Le gouvernement et le patronat ont tout intérêt à nous diviser en proposant des réunions aux organisations syndicales, les unes après les autres. Au contraire, pour l'Union syndicale Solidaires, il faut réaffirmer notre unité, donc refuser ces manœuvres. **Abandon du projet de loi Travail !**

Dans les entreprises, les services et les localités, nous continuons à organiser les **votations pour le retrait du projet de loi**. D'ores et déjà, nous préparons les **journées nationales d'actions des 23 et 28 juin.**

Union syndicale Solidaires

Le 17 mars 2016

Loi travail, c'est toujours le retrait

La loi travail annonce des remises en causes fondamentales qui concernent les salarié-es comme les syndicats. Les premières réactions et les mobilisations ont obligé le gouvernement à revoir à la fois son calendrier et la forme de son projet. Il a opéré des reculs sous la pression de la rue mais des orientations essentielles et particulièrement néfastes pour les travailleuses et travailleurs demeurent. Le patronat ne s'y trompe pas et Gattaz le dit dans une note interne : «*sur les lignes rouges qui avaient été évoquées, nous avons été écoutés* » (le Canard enchaîné du 16 mars). De plus, le gouvernement maintient dans son projet les jalons lui permettant de continuer à avancer sur les sujets controversés : code du travail, conventions collectives, enjeux des accords dérogatoires, enjeux autour du télétravail et du décompte du temps de repos par exemple. Enfin, s'agissant des jeunes, les mesures annoncées peuvent difficilement promettre un avenir : peu d'engagement financier pour les jeunes en difficulté et une perspective pour tous et toutes d'un CDI de plus en plus précaire...

Sur le fond : toujours une attaque globale majeure

- **Faciliter les licenciements collectifs ou individuels**, soi-disant pour embaucher plus facilement. Déjà en 1986 la suppression de l'autorisation administrative de licenciement était basée sur le même prétexte avec le résultat que l'on connait.
- **Remettre en cause les 35h** par le biais des accords d'entreprise.
- **Remettre en cause la hiérarchie des normes dans la négociation collective** : c'est-à-dire s'affranchir des contraintes liées à la loi avec des accords locaux qui pourraient être moins favorables que le Code du travail.
- **Simplifier le code du travail pour remettre en cause les droits des salarié-es**.

On trouve là le concentré des volontés patronales et la décision gouvernementale d'y accorder toute son attention. Le gouvernement partage les analyses et les objectifs du patronat : renforcer la compétitivité et les marges des entreprises, ce qui serait le moyen d'une relance de la croissance et de l'emploi à terme, sans partager les richesses. Cette politique est menée par F. Hollande depuis son élection, et auparavant par N. Sarkozy, mais ce projet en constitue un élément clé supplémentaire. Il répond par ailleurs aux orientations des institutions européennes qui préconisent depuis des années des réformes du marché du travail dont les résultats sont contestables partout : moins de droits en particulier pour les salarié-es les plus précaires et les jeunes, moins de protection par les conventions collectives, pas d'effets sur un quelconque dynamisme économique. Faute d'être la bonne élève pour ce qui concerne le déficit public et la dette, la France vise la première place sur la déréglementation de nos droits.

Face à cela, nos conditions pour avoir un emploi, mais aussi nos conditions de vie au travail et en dehors du travail sont menacées. Nous voulons des emplois utiles socialement et écologiquement, des services publics et du lien social dans nos quartiers, un statut qui protège les salarié-es en emploi ou non, et une réduction du temps de travail à 32 heures, pour ne pas perdre sa vie à la gagner et gagner du temps pour vivre.

Ni amendable, ni négociable, retrait de la loi travail ! les points clés...

Nous indiquons ici les principales dispositions du texte modifié suite aux annonces du gouvernement le 14 mars, même si certaines restent imprécises aujourd'hui ou sont suceptibles d'être modifiées.

Le rapport Badinter sur le Code du travail, viré

Si les conclusions de Badinter sur le Code du travail ne sont plus intégrées à la loi, elles restent le guide de la refonte qui devrait avoir lieu dans les deux ans et sur laquelle nous n'avons aucune garantie. Ainsi ce rapport affirme « *Les libertés et droits fondamentaux de la personne sont garantis dans toute relation de travail* » mais ajoute immédiatement que « *des limitations ne peuvent leur être apportées que si elles sont justifiées par l'exercice d'autres libertés et droits fondamentaux ou par les nécessités du bon fonctionnement de l'entreprise et si elles sont proportionnées au but recherché*. » C'est une inversion complète de l'objet même de ce code qui est de protéger les salarié-es et pas les entreprises...

... mais pas enterré

Le Code du travail est compliqué, c'est vrai. Une grande partie des complications tient cependant aux dérogations déjà réalisées au profit des seuls patrons. Si de nombreuses pages sont consacrées aux CDD et aux requalifications par exemple, c'est bien parce que les employeurs en usent et en abusent. La simplification voulue des droits des salarié-es au profit de *droits humains au travail* est juste une manière de limiter le droit égal pour tous et toutes et de donner le champ libre à l'employeur au niveau local en fonction du rapport de force qu'il a. La question des obligations des employeurs est occultée parce que la notion de subordination n'apparaît plus, comme si le rapport entre le-la salarié-e et son patron était un rapport d'égal à égal.

Modulation du temps de travail sur 3 ans

La modulation horaire sur 3 ans a été maintenue même si elle est limitée à la condition d'accord de branche. Il n'y a là aucune rationalité, pas de saisonnalité par exemple. Dans de nombreuses entreprises, les abus sont déjà nombreux sur l'utilisation de la modulation, qui reste dans la plupart des cas une organisation du travail à combattre. Il s'agit juste d'aider les entreprises à ne pas payer d'heures supplémentaires. Entre temps, seule la législation européenne, dont on sait qu'elle a été tirée vers le bas par le gouvernement britannique, sera là pour protéger de durées trop longues. Par ailleurs sur décision unilatérale de l'employeur, une modulation pourra être réalisée sur 9 semaines pour les entreprises de moins de 50 salarié-es et de 4 semaines pour les autres.

Durées de repos entre 2 vacations

La baisse des durées de repos entre deux vacations : pour tout ce qui concerne les horaires atypiques, les durées de repos constituent des protections. Comment interpréter le *droit à la déconnexion* si les personnes peuvent voir fractionner leur repos de 11 heures obligatoire pour retravailler le soir de chez elles ? Le projet de loi prévoit que cela sera du domaine de la *concertation,* terme qui ne crée dans les faits aucune obligation.

Forfaits jour

Dans les entreprises de moins de 50 salarié-es, la CFDT prétend avoir obtenu une victoire avec la possibilité d'inscrire les forfaits jours après négociation avec un mandataire syndical. Cela pourrait apparaitre comme limitant la décision du seul employeur mais en réalité, cela autorisera des conditions de travail dégradées pour de nombreux-ses cadres ou travailleur-euses autonomes, comme cela s'est passé sur la mise en place des 35 h avec des mandataires syndicaux parfois choisis par les patrons.

Majoration des heures au delà de 35h

La limitation par accord d'entreprise des majorations des heures supplémentaires : sur accord d'entreprise la majoration des heures supplémentaires pourra être réduite, l'accord de branche ne pourra pas s'y opposer. Un patron menaçant de licencier pourra tout à fait utiliser ces arguments pour imposer la baisse du paiement des heures supplémentaires.

Plafonnement des indemnités prud'homales

Le plafonnement des indemnités prud'homales a été abandonné au profit d'un barème indicatif. On risque de se trouver confrontés à l'alignement des juges patronaux sur ce barème. L'objectif, pour un patron, est de savoir exactement ce que va lui coûter un licenciement illégal. C'est toujours une remise en cause de la proportionnalité des peines et de la justice prud'ho-

male. Et il n'y a même pas de plancher. C'est surtout continuer à vouloir présenter comme illégitime la réparation d'un licenciement abusif !

Négociation : quid des syndicats majoritaires

Un accord d'entreprise sera valable s'il est signé par les syndicats majoritaires mais les syndicats minoritaires représentant 30% des voix pourront réaliser un référendum auprès des salarié-es (voir au dos). Dans un premier temps il s'agira uniquement du temps de travail, ce qui est considérable pour les conditions de vie et de travail. Déjà, les autres domaines seront concernés à partir de 2019. C'est ainsi donner la possibilité à l'employeur qui n'a pas réussi à convaincre les syndicats, de passer outre en utilisant toutes sortes de chantages, aux licenciements par exemple.

Les accords qui s'imposent au contrat

Il s'agit là d'une étape de plus dans les accords de *sauvegarde de l'emploi*. De nouveaux accords sont possibles sur le simple fait de *préserver* ou *développer* l'emploi. Il sera possible d'imposer une augmentation horaire au contrat de travail sans augmentation de salaire, ce qui signifiera une baisse de la rémunération horaire. Si le salarié-e refuse, il sera licencié pour motif réel et sérieux et pour raison personnelle sans le bénéfice de ce qu'offre un licenciement économique.

Médecine du travail obsolète ?

La médecine du travail est aussi attaquée via une réforme de l'aptitude. La visite médicale d'embauche est remplacée par une visite de prévention et la visite obligatoire tous les deux ans saute aussi. Ainsi une bonne part des salarié-es ne verra plus de médecin du travail et, surtout, ceux-ci ne pourront plus faire lien entre le travail et les affections subies de son fait. De plus, le rôle du médecin du travail reviendrait à faire une sélection selon l'aptitude, ou non, du-de la salarié-e à endosser tel ou tel risque...

Droit de licenciement économique élargi

Les possibilités de licenciements collectifs existent largement aujourd'hui. Il s'agit d'y ajouter une pierre en permettant aux entreprises de les engager sur la seule base des résultats d'activité en France. On pourra ainsi délocaliser et juger ensuite de résultats insatisfaisants en France. Concession (!), un contrôle du juge est annoncé, cela n'empêchera pas les maquillages des comptes dans lesquels les patrons sont passés maîtres.

Fusion des conventions collectives

La restructuration des branches professionnelles et la fusion des conventions collectives sous deux ans au nom d'une prétendue rationalisation vont permettre de rogner sur les droits existants. La mobilisation actuelle des salarié-es du secteur social en défense de la convention 66 est un exemple de ces enjeux pour la reconnaissance des métiers et qualifications et les droits dans le secteur.

Compte personnel d'activité

Le Compte Personnel d'Activité (CPA) est intégré au projet de loi. Nous sommes loin d'un statut du salarié-e qui serait protecteur des droits. Ce CPA se résigne au chômage de masse et aux licenciements. Il organise une individualisation des droits mais la question du transfert de ces droits d'une entreprise à l'autre n'est pas réglé. Est intégré aujourd'hui au CPA : le compte formation et le compte pénibilité dont les contenus sont toujours très insatisfaisant. Un volet citoyenneté a été ajouté pour y intégrer certaines activités bénévoles mais pas toutes, loin de là (service civil, réserve, fonctions associatives jugées importantes). Demain, la volonté du gouvernement est d'y intégrer dans un système par points y compris la protection sociale (ce qui voudrait dire changer le système de retraite, d'indemnisation du chômage...).

Tout faire pour les jeunes en difficulté ?

Une aide financière dans le CPA pour les jeunes sans diplômes et pour les salarié-es non qualifié-es et l'extension de la *garantie jeunes* ont été ajoutées au projet. Cette dernière mesure était déjà dans les tuyaux et les personnels concernés par les missions locales emploi soulignent le manque de moyens humains et financier qui y sont consacrés. Les jeunes sans diplômes sont nombreux et la situation des jeunes qui ont un diplôme et pas d'emploi stable n'est pas traitée.

Femmes : en arrière toute !

Ce projet contient, une nouvelle fois, des mesures qui éloignent encore l'objectif d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Augmenter le temps de travail revient à nier l'inégale répartition des tâches domestiques (à 80 % prises en charge par les femmes) et conforte la double journée des salariées. Augmenter la modulation du temps de travail oblige toujours les femmes à jongler entre la garde des enfants, leur activité professionnelle, la gestion domestique… Faciliter les licenciements, alors que les salariées sont plus exposées au travail précaire, au temps partiel, dans des secteurs peu syndicalisés ouvre toujours plus la voix aux abus patronaux. Les femmes ont donc tout intérêt à lutter contre ce projet de loi !

...

Oui à la consultation des salarié-es…
Non au chantage à l'emploi

Le gouvernement a inscrit quelques éléments pièges pour essayer de s'attirer la bienveillance ou au moins l'abstention de certaines organisations syndicales. Il en est ainsi de la question du référendum d'entreprise. Dans le contexte syndical diversifié aujourd'hui, il est difficile pour des syndicats minoritaires souhaitant signer des accords d'obtenir la possibilité de le faire. Le schéma présenté là, contourne l'obstacle existant du droit d'opposition des syndicats majoritaires en le supprimant tout simplement. Les accords seront majoritaires... sauf référendum. Dans les faits, comme cela s'est fait dans plusieurs entreprises, le référendum peut viser non pas à recueillir l'avis réel des salarié-es mais à faire pression, avec chantage sous les formes les plus diverses. Le chantage à l'emploi est un grand classique déjà inscrit dans les possibilités, du type : si vous ne voulez pas de licenciements, acceptez d'augmenter le temps de travail. C'est ce qui s'est passé il y a quelques années à Dunlop, ou le chantage récent à Air France. Un autre exemple est celui des consultations actuelles sur le travail du dimanche où la question du volontariat apparaît piégeuse, car on fait voter les salarié-es sur quelque chose qu'on leur dit ne pas être obligés de faire. **Nous sommes favorables à la consultation des salarié-es mais comme un droit qui pourrait être utilisé par toutes les organisations et sur les questions posées par elles**.

Aujourd'hui, avec ce projet, c'est la possibilité permanente de remettre en cause la représentation syndicale dans les entreprises, d'une façon qui ne partira pas des salarié-es mais des propositions portées par le patronat avec certaines organisations syndicales. Ce n'est pas de la démocratie.

Et la fonction publique ?

Y aurait-il des points communs entre ce projet de loi et ce qui est à l'œuvre dans la Fonction publique ? Protégé-es par leur statut, les fonctionnaires font figure de « privilégié-es ». C'est martelé dans les médias et sert à revenir sur leurs droits (retraites, jours de carence...) en oubliant le naufrage de leur pouvoir d'achat. Il ne s'agit pas de minorer ce qu'un licenciement sec veut dire pour un-e salarié-e... mais de voir les similitudes. Dans les attendus de la réforme du travail, on trouve les mêmes poncifs du système néolibéral qui sont rebattus depuis plus de vingt ans, dans le secteur privé, comme désormais dans le secteur public.

- **Pour le secteur privé**, c'est l'allégement de cotisations sociales, le CICE, et les salarié-es variables d'ajustement économique au nom de la compétitivité et de l'emploi (dont on généralise une forme de précarisation). Le Medef est ravi !
- **Pour le secteur public**, ce sont les dépenses publiques qui seraient trop lourdes, d'où des suppressions d'emplois massives (même si ce sont des non-remplacements) et des restructurations, l'informatisations à l'envi pour pallier la casse des missions... où les agent-es deviennent de plus en plus des pions qui doivent s'adapter là aussi !

Avec **la réforme territoriale et les restructurations**, les agents passeront demain d'un emploi à l'autre. On multiplie les personnels qui travaillent pour la Fonction publique sans pouvoir bénéficier du statut, et/ou qui ne sont pas recrutés par concours, les « faux-intérims », services civiques, pacte, apprentis...

Si l'inversion de la hiérarchie des normes n'est pas directe, l'organisation interne de **la gestion du personnel** y ressemble de plus en plus !

Les remises en cause des 35 heures se sont multipliées dans les hopitaux ou dans les collectivités locales avant même le projet, faisant craindre une évolution identique.

Alors, oui dans le privé et le public, tous et toutes concerné-es !

Vos droits, vos luttes, votre syndicat...

www.solidaires.org contact@solidaires.org,

144 boulevard de la villette 75019 Paris, 01 58 39 30 20

Appel de la Nuit Debout,
soutenu par des syndicalistes de l'appel "On bloque tout",
par la Coordination Nationale Étudiante
et les syndicats SOLIDAIRES, CNT-SO, CNT

TOU-TE-S DEBOUT POUR LA GRÈVE GÉNÉRALE

Le 28 avril, rejoignez les travailleurs et syndicats de tous secteurs qui appellent à la grève reconductible.

Nous invitons militants et représentants syndicaux à prendre la parole le 28 au soir place de la République.

Nous sommes les milliers de travailleuses/rs, précaires, chômeuses/rs, retraité·e·s, étudiant·e·s et lycéen·ne·s qui se sont levés contre la loi El Khomri.
Cette nouvelle injure du gouvernement Hollande est celle de trop, la goutte qui fait déborder un vase déjà plein après plusieurs décennies d'une politique qui se fait, tous gouvernement confondus, contre le peuple, contre les travailleuses/rs, et en faveur des actionnaires, des financiers, des patrons et de leurs profits.

Le code du travail est un rempart, durement érigé par un siècle de luttes sociales, entre nos vies et la soif de bénéfice destructrice de notre économie.
En "inversant la hiérarchie des normes", le gouvernement veut remplacer cette protection par des "accords d'entreprises", négociés entre patrons et salariés. Comme s'il était possible de négocier avec son employeur dans le contexte de chômage et de précarité actuel ! Ce que veut réellement le gouvernement, c'est offrir aux entreprises un contrôle total sur nos vies et nos conditions de travail : durée du contrat, du temps de travail, flexibilité des horaires, rémunération. La loi El Khomri, les attaques particulières aux secteurs ferroviaires (casse du RH077, code du travail des cheminot·e·s), hospitaliers (loi Hirsch), la renégociation de l'assurance chômage, sont les symptômes d'un système malade, qui veut disposer d'une "masse salariale" que les pressions du chômage et de la précarité maintiendraient toujours plus inoffensive et malléable. Les laisser franchir ce cap, ce serait abdiquer de notre sort pour les années à venir, entrer dans un engrenage où nos vies seront broyées.

Ces dix dernières années, la production française a généré environ 2000 milliards d'euros par an.
Sur ces 2000 milliards, 400 ne sont pas réinvestis par les entreprises, et vont donc directement dans les poches d'une oligarchie qui ne représente pas le centième de la population! En parlant de "compétitivité", d'"aider les entreprises", le gouvernement et le patronat prétendent agir dans l'intérêt général, alors que les salariés n'en touchent pas une miette, alors que nos efforts ne profitent qu'à eux !

Mais nous avons le pouvoir de faire plier le gouvernement et la petite minorité qu'il sert !
Il faut bloquer leur économie, leur transports, leurs usines, toutes leurs entreprises ! Elles sont entre nos mains, en notre pouvoir ! Nous ne nous laisserons pas déposséder de nos vies et de nos conditions de travail pour engraisser leur économie bancale ! Il est temps qu'elle devienne la NÔTRE !

Mobilisons-nous dans nos entreprises ! Réunissons-nous en assemblées générales ! Arrêtons le travail ! Retrouvons-nous chaque soir aux Nuits Debout !

Le 28 avril, rejoignons les travailleurs intermittents, cheminots, hospitaliers et syndicats de tous secteurs qui appellent à la grève générale reconductible ! Militants et représentants syndicaux sont invités à prendre la parole le 28 au soir place de la République.